

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le MARDI 21 JUILLET à 20 heures,  
le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 JUILLET 2015.

**Présents** : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, MERCIER Cyrille, DELOLY Denis, CHEVRÉ Michel, GALLI Nathalie, GUIBERT Didier, VIDAL Nelly.

**Absent excusé**: STEPHAN Elien.

**Secrétaire** : VIDAL Nelly

Elus en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10

Affiché le 23 juillet 2015

## **1° - RENEGOCIATION DU PRÊT du CREDIT MUTUEL**

Considérant les taux pratiqués par les banques actuellement, il avait été décidé de renégocier le prêt du crédit mutuel actuellement au taux de 4,80 %.

Suite aux informations données par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du Crédit Mutuel comportant la révision du prêt au taux de 3,65% avec échéances constantes, périodicité trimestrielle et frais de dossier de 150 €.

## **2° - ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE VOIRIE « PLACE DU VILLAGE »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des demandes de subvention avaient été faites auprès de la Préfecture au titre de la DETR et auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

Les subventions ont été accordées :

- DETR : 18 750 € pour la place du village : parking et aménagement autour de la Mairie,
- Amendes de police : 5 738 € pour le parking.

### **2-1) PARKING DE LA SALLE DES FETES**

L'adjoint à la voirie M. FOURRIER Christophe présente les devis des entreprises pour les travaux de création du « parking de la salle des fêtes ».

Les devis des 4 entreprises ont été examinés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise HARDOUIN moins-disante qui s'élève à 27 456 € TTC.

Les options seront vues ultérieurement.

### **2-2) AMENAGEMENT AUTOUR DE LA MAIRIE**

Suite à l'extension de la Mairie, il a été décidé de créer des espaces verts avec pavages et garde-fous sécuritaires pour l'accès à la Mairie.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Seules 2 entreprises ont répondu : l'entreprise BERGER et l'entreprise THARREAU.

Après avoir étudié les propositions, le conseil municipal retient le projet de l'entreprise THARREAU : pavages, pas japonais près de l'extension, graminées au niveau de la Mairie et des bordures à la pelouse.

Il est proposé de rencontrer le gérant de l'entreprise THARREAU.

## **2-3) VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC : CHANGEMENT DE LANTERNES**

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

### **Article 1 :**

La commune d'Artannes sur Thouet par délibération du Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 50% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

Rénovation de l'éclairage public : changement des lanternes obsolètes dans le bourg, la Motte et au Poitou, pour l'année 2015.

Montant de la dépense : 18 000 € HT,

Taux du fonds de concours : 50%

Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 9 000 €.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 12 octobre 2011.

### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### **Article 3**

Le président du SIEMML, le Maire de la Commune, le comptable de la Commune sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

## **3) PROPOSITION DE L'AMF 49**

Monsieur le Maire présente la proposition de voyage de découverte des institutions européennes de Bruxelles, organisé du 9 au 12 novembre 2015, au tarif de 430 € TTC.

Personne n'est intéressé par ce projet de voyage.

## **4) CLECT**

La commission locale d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet dernier pour élire le président et le vice-président.

Elle continuera de se réunir pour évaluer le transfert de nouvelles charges, en cas d'extension des compétences ou d'élargissement de l'intérêt communautaire.

Les dates de réunion prévues sont le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois, l'après-midi, si besoin.

Chaque Commune membre doit disposer d'au moins un représentant au sein de celle-ci.

Afin qu'un représentant de la commune puisse être présent à chaque réunion, Didier ROUSSEAU délégué ne pouvant assister aux réunions le mercredi après-midi, Jean-Luc GAUDIN accepte de représenter la commune à la CLECT.

## **5) SUBVENTION**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 600 € à l'association ELECTROGENE pour 2015.